



L'administrateur diocésain

Ajaccio, le 29 octobre 2020

Chers frères et sœurs,

À la suite des nouvelles mesures sanitaires annoncées hier soir par le Président de la République, et après avoir joint M. le Préfet de Corse, je voudrais vous donner quelques indications. Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées ou précisées après la déclaration du Premier Ministre de ce soir.

Ce dimanche de la Toussaint, les célébrations liturgiques sont autorisées dans les conditions sanitaires désormais habituelles.

A partir du lundi 2 novembre inclus jusqu'au mardi 1^{er} décembre, seules les célébrations d'obsèques seront autorisées (célébration à l'église ou au Funérarium, et prière au cimetière).

Dans ces jours qui suivent la Toussaint, les fidèles pourront se rendre au cimetière pour se recueillir sur la tombe de leurs défunts. Si vous n'organisez pas de rassemblement, rien ne vous empêche de passer devant les tombes pour les bénir et dire un mot aux familles présentes.

Pendant toute cette nouvelle période de confinement, les églises pourront rester ouvertes. Les fidèles pourront donc venir y prier individuellement. Les messes ouvertes au public seront interdites (le dimanche comme en semaine). Si donc vous célébrez dans l'église, il doit s'agir d'une célébration privée.

Si vous vous interrogez à propos d'un événement particulier (fête patronale, etc.), n'hésitez pas à me contacter ou à appeler le Père Coeroli. En tout état de cause, il vous est demandé d'observer strictement les mesures sanitaires pour les célébrations liturgiques, en particulier au long de ce week-end de la Toussaint.

La première lecture d'aujourd'hui nous rappelle que Paul annonçait avec assurance le mystère de l'Évangile tout en étant prisonnier à Rome. Que le Seigneur nous inspire la meilleure façon d'être fidèles à notre mission, dans les contraintes que nous connaissons et que nous acceptons dans le souci du bien commun.

Avec l'assurance de ma prière,

